

Le budget

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, le communiqué que le ministre a déposé à la Chambre ce soir fait état de 18 modifications apportées au budget. Avant le 14, il y en a eu trois autres, ce qui fait plus de 20 modifications. Tout ministre des Finances digne de ce nom, dans n'importe quelle autre démocratie occidentale, aurait donné sa démission.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Au fait!

M. Nielsen: Ma question est la suivante: Dans l'intérêt du pays, le ministre des Finances donnera-t-il sa démission pour cause d'incompétence?

Des voix: Bravo!

Une voix: Joyeux Noël!

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, si les députés d'arrière-ban du parti libéral voulaient bien se taire, j'aurais une question à poser. Je sais que cela les énerve beaucoup.

● (1700)

M. Clark: J'ai une question à poser. Non mon collègue—c'est lui mon collègue.

M. l'Orateur adjoint: La présidence s'en remet à la Chambre. Toutefois si le très honorable chef de l'opposition veut avoir la parole, la présidence la lui accordera.

Des voix: D'accord.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'aimerais avoir la parole lorsque mon collègue, le député de Vancouver-Sud (M. Fraser), aura terminé sa question.

M. Nielsen: Encore une fois nous n'avons plus le temps. On nous muselle encore une fois.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne maintenant, en conformité de l'ordonnance adoptée le jeudi 10 décembre 1981.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. Nielsen: Pour un rappel au Règlement.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour voir si les ministériels ne seraient pas prêts à revenir sur leur refus qui équivaut à museler la Chambre des communes et à nous empêcher d'examiner ce qui constitue en fait un nouveau budget. Je demande par conséquent le consentement unanime de la Chambre . . .

Des voix: Bravo!

M. Clark: . . . pour continuer à interroger le ministre des Finances (M. MacEachen). Monsieur l'Orateur, puis-je avoir le consentement unanime?

Des voix: Non, non!

Des voix: D'accord!

M. Nielsen: Le Parlement gêne les libéraux!

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 5 h 2, en conformité de l'ordonnance adoptée le jeudi 10 décembre 1981, la Chambre s'ajourne au lundi 25 janvier 1982 à 2 heures de l'après-midi, aux termes de l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 5 h 2 et la Chambre s'ajourne au lundi 25 janvier 1982, à 2 heures de l'après-midi.)